

Conditions de Travail

Horaires : Ouverture du service 7 jours sur 7, y compris les jours fériés : de 8h00 à 20h00

Participation obligatoire à la réunion de service.

Repos : 4 repos hebdomadaires par quinzaine.

Diplôme :

- Diplôme d'état d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
- Assistante De Vie aux Familles (ADVF)
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile
- Permis B souhaité

Missions générales :

L'auxiliaire de vie sociale, réalise une intervention sociale visant à compenser un état de fragilité, de dépendant ou de difficultés du à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne. Favorise le maintien de la personne au domicile et évite son isolement.

Ses missions sont :

- Accompagner et aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, s'habiller, s'alimenter.
- Accompagner et aider dans les tâches de la vie quotidienne : réalisation de courses ; élaboration des repas, entretien du linge et entretien du logement.
- Accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle : sorties, loisirs et démarches administratives, achats.
- Respecter les habitudes de vie de la personne accompagnée.

L'AVS peut être amenée à effectuer des accompagnements véhiculés.

Activités principales

- Collaboration étroite avec les Responsables de Secteur et les secrétaires
- Collaboration avec tous les aidants
- Participation à la démarche qualité
- Collaboration, implication dans le fonctionnement du service
- Transmissions écrites et orales

Compétences :

- Excellente conscience professionnelle
- Respect du secret professionnel
- Honnêteté, franchise, diplomatie
- Sens de l'organisation
- Esprit d'équipe